30/12/2022

Fonds de droit français

TA-ITA AZIONI

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 6

3. Rapport de gestion 7

4. Informations réglementaires 9

5. Certification du Commissaire aux Comptes 17

6. Comptes de l'exercice 22

TA-ITA AZIONI

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	TA-ITA AZIONI
Code ISIN	FR0010530220
Devise	EUR (€)

Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Date de production du document	30 déc. 2022

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI World Net Total Return EUR Index converti en euros au taux de change utilisant la convention WMR (WMR fixing) .

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés .

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Institutionnels

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 328,76 €	1 732,97 €
	Rendement annuel moyen	-86,71 %	-29,57 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 408,04 €	11 712,2 €
	Rendement annuel moyen	-15,92 %	3,21 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 867,93 €	15 783,93 €
	Rendement annuel moyen	8,68 %	9,56 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 425,51 €	18 885,33 €
	Rendement annuel moyen	34,26 %	13,56 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scenarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégés chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payiez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	330,56 €	109,46 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	3,32 %	1,01 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,10 % de la valeur de votre investissement par an.	9,6 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,22 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	21,9 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :
- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010530220/(tab)/publication. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.
Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scenarii de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010530220/(tab)/publication.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022

- Mise à jour des performances à fin décembre 2021;
- Mise à jour des frais courants à fin décembre 2021.

25 août 2022

- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION ;
- Changement du niveau de risque du SRRI présent sur le DICI : passage de 5 à 6.

02 novembre 2022

- Nouvel indicateur de référence (MSCI World Net Total Return EUR Index converti en euros au taux de change utilisant la convention WMR (WMR fixing) ;
- Une VL exceptionnelle sera calculée en date du 11 novembre 2022.

3. RAPPORT DE GESTION

La flambée de l'inflation a signifié que les banques centrales du monde occidental se sont lancées dans un cycle de hausse accéléré et largement synchrone sans précédent depuis longtemps, entraînant un resserrement des liquidités et une volatilité accrue sur les marchés obligataires.

Alors que la répression financière s'est inversée, le conflit russo-ukrainien a encore aggravé la volatilité multi-actifs. Les prix de l'énergie ont atteint des niveaux auparavant inimaginables en Europe, poussant la croissance vers le bas et l'inflation vers le haut, ne laissant à la BCE et à la BOE que de mauvaises options et forçant les gouvernements à soutenir leurs économies. Au milieu du coup dur porté à la compétitivité de l'Europe, le soutien typique d'une économie chinoise forte a également disparu. Le strict respect par le pays des politiques zéro Covid a encore aggravé les problèmes de stagflation mondiale.

Le MSCI World a baissé de 20 % environ en 2022, plus forte baisse des marchés actions depuis la GFC. L'Europe a réussi à offrir de meilleurs rendements que les États-Unis (en termes locaux et en USD) malgré la guerre en Europe, car la cherté des actions américaines s'est avérée être un vent contraire majeur dans le contexte de la hausse des taux et de l'USD. Les performances des marchés émergents et des marchés émergents ont légèrement baissé en 2022, en grande partie à cause de la faiblesse de la Chine et d'un dollar plus fort.

Les cycliques ont sous-performé les défensives en Europe et aux États-Unis tout au long de l'année. Alors que les valeurs cycliques se sont améliorées en Europe au second semestre, elles ont continué d'être à la traîne aux États-Unis. La value a clairement surperformé la croissance tant en Europe qu'aux États-Unis en 2022. Alors que la surperformance de la value a ralenti au second semestre en Europe, elle a continué de bien se comporter aux États-Unis. Les performances des petites et des grandes capitalisations ont été divergentes en Europe et aux États-Unis. Les petites capitalisations à bêta élevé et illiquides ont été pénalisées en Europe, tandis que la mauvaise performance des méga capitalisations aux États-Unis a quelque peu profité aux petites capitalisations relativement. Les performances ESG ont été faibles en 2022 après quelques années exceptionnelles dû à la forte inclinaison de ces valeurs vers des facteurs coûteux tels que la croissance/la qualité.

Les multiples américains sont encore légèrement chers, mais la plupart des marchés internationaux se négocient désormais avec une décote notable par rapport aux niveaux médians à long terme. Au niveau régional, la croissance du BPA en 2022 a été proche ou supérieure à deux chiffres pour la plupart des régions, car l'énergie s'est avérée être très dynamique. Cependant, les attentes du consensus pour 2023 sont plus proches d'une croissance nulle, ce qui nous semble toujours optimiste. En Europe, pour 2023, à l'exception de la technologie et de la défensive, d'autres secteurs devraient afficher une croissance négative du BPA selon le consensus IBES.

La performance nette en 2022 de la part FR0010530220 a été de -12.62%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	3 424 357,20	2 833 675,81
MICROSOFT CORP	1 269 091,71	4 138 595,02
APPLE INC	4 092 592,64	927 330,88
ALPHABET- A	466 100,73	3 589 828,78
RAYTHEON TECHNO	1 768 613,61	782 133,37
UNITEDHEALTH GROUP INC	282 508,73	2 257 997,34
THERMO FISHER SCIEN SHS	1 642 175,91	625 682,21
ABBVIE	237 593,16	1 980 874,24
NEXTERA ENERGY GROUP	1 592 147,24	376 473,87
MERCK AND	1 576 743,25	373 909,66

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 591 491,70 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 6 :

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. *Eléments de contexte* :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, …

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	**28 345 537 euros**
Dont rémunérations variables versées en 2022	*8 036 665 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3è tiers)	*181 337 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2è tiers)	*124 812 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1er tiers)	*85 814 euros*

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)	*8 904 747 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 469 784 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

TA-ITA AZIONI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP TA-ITA AZIONI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TA-ITA AZIONI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**48 032 727,10**	**78 866 991,98**
Actions et valeurs assimilées	**47 441 235,40**	**78 866 991,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 441 235,40	78 866 991,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**591 491,70**	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	591 491,70	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**238 954,72**	**49 930,54**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	238 954,72	49 930,54
COMPTES FINANCIERS	**188 509,87**	**374 405,89**
Liquidités	188 509,87	374 405,89
TOTAL DE L'ACTIF	**48 460 191,69**	**79 291 328,41**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 135 418,54	70 465 524,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 998 241,21	7 499 584,01
Résultat de l'exercice (a,b)	1 122 729,14	1 325 795,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**48 256 388,89**	**79 290 904,17**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**203 801,42**	**424,24**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	203 801,42	424,24
COMPTES FINANCIERS	**1,38**	
Concours bancaires courants	1,38	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**48 460 191,69**	**79 291 328,41**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 028,59	0,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 444 763,34	1 415 789,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 445 791,93**	**1 415 789,98**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	-0,53	1 148,17
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**-0,53**	**1 148,17**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 445 792,46**	**1 414 641,81**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 092,33	5 000,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 437 700,13**	**1 409 641,81**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-314 970,99	-83 846,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**1 122 729,14**	**1 325 795,55**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger**
  - Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours du jour de valorisation
  - Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

=> Dernier cours du jour de valorisation
  - Valeurs négociées dans la zone Amérique

=> Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- **Titres non négociés sur un marché réglementé**
  - Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
  - Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

- **Titres et actions d'OPC**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Titres de créances négociables**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
  - Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
  - Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
    - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
    - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré**
  - La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
  - Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **Opérations à terme ferme et conditionnelles**
  - Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
  - Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres**
  - Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

  - Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

  - Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**
  - **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
  - **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
  - **Pour les swaps**
    - Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.au nominal du contrat

    - Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

- **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : **
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilière : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions et assimilés : 0,10% TTC Obligations convertibles : 0.05% TTC Obligations d'entreprise : 0,05% TTC Obligations d'Etat : 0.03% TTC Change dont de gré à gré (OTC) : 0.005% TTC Swaps de taux d'intérêt (IRS) : 0.02% TTC Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) : .0.03% TTC Dérivés Listés (par lot) : 2 € par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* suivant le taux de TVA en vigueur
**non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

La totalité des revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part TA-ITA AZIONI	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**79 290 904,17**	**68 097 954,74**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 247 457,04	6 909 610,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 630 282,79	-14 613 003,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 557 979,81	8 382 192,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 903 563,56	-450 694,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 509,76	693,98
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-414,54	-28 686,67
Frais de transactions	-261 804,42	-135 465,86
Différences de change	1 212 090,88	2 436 746,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 698 187,59	7 281 915,05
Différence d'estimation exercice N	*2 426 109,85*	*19 124 297,44*
Différence d'estimation exercice N-1	*-19 124 297,44*	*-11 842 382,39*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 437 700,13	1 409 641,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**48 256 388,89**	**79 290 904,17**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							188 509,87	0,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1,38	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	188 509,87	0,39								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1,38									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	32 027 582,33	66,37	3 251 629,16	6,74	1 944 590,48	4,03	3 954 224,27	8,19
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	230 769,43	0,48			5 611,05	0,01	1 966,15	
Comptes financiers	7 000,52	0,01	1 045,59		20 423,05	0,04	81 876,15	0,17
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	202 563,76	0,42						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	200 639,32
	Coupons et dividendes en espèces	38 315,40
TOTAL DES CRÉANCES		**238 954,72**
DETTES		
	Achats à règlement différé	202 967,21
	Frais de gestion fixe	834,21
TOTAL DES DETTES		**203 801,42**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**35 153,30**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 086,563000	8 247 457,04
Parts rachetées durant l'exercice	-11 367,909000	-30 630 282,79
Solde net des souscriptions/rachats	-8 281,346000	-22 382 825,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 006,043000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 092,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			591 491,70
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	591 491,70
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**591 491,70**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 122 729,14	1 325 795,55
Total	**1 122 729,14**	**1 325 795,55**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 122 729,14	1 325 795,55
Total	**1 122 729,14**	**1 325 795,55**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 998 241,21	7 499 584,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**6 998 241,21**	**7 499 584,01**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 998 241,21	7 499 584,01
Total	**6 998 241,21**	**7 499 584,01**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	173 606 167,91	60 358 947,07	68 097 954,74	79 290 904,17	48 256 388,89
Nombre de titres	105 661,476000	28 372,564000	30 250,630000	27 287,389000	19 006,043000
Valeur liquidative unitaire	1 643,04	2 127,37	2 251,12	2 905,77	2 539,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,26	358,15	130,14	274,83	368,21
Capitalisation unitaire sur résultat	42,66	47,31	40,71	48,58	59,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 251	251 325,90	0,52
BIONTECH SE-ADR	USD	267	37 581,39	0,08
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	1 512	126 070,56	0,27
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	2 925	83 157,75	0,17
NEMETSCHEK	EUR	2 884	137 537,96	0,28
SAP SE	EUR	1 504	144 970,56	0,30
SIEMENS AG-REG	EUR	1 967	255 001,88	0,53
TOTAL ALLEMAGNE			**1 035 646,00**	**2,15**
AUSTRALIE				
ANZ GROUP HOLDINGS LTD	AUD	24 090	362 172,77	0,75
ORORA LTD	AUD	149 182	273 954,55	0,56
WESFARMERS LTD	AUD	4 890	142 652,84	0,30
TOTAL AUSTRALIE			**778 780,16**	**1,61**
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	8 253	341 839,26	0,71
TOTAL BELGIQUE			**341 839,26**	**0,71**
CANADA				
CAE	CAD	17 879	323 813,84	0,67
CDN NATURAL RESOUR COM NPV	CAD	8 835	459 391,90	0,95
FRANCO-NEVADA CORP	CAD	2 803	357 767,51	0,74
TECKMINCO	CAD	22 710	803 617,23	1,67
TOTAL CANADA			**1 944 590,48**	**4,03**
DANEMARK				
GENMAB	DKK	365	144 351,81	0,30
NOVO NORDISK AS	DKK	776	97 881,11	0,20
TOTAL DANEMARK			**242 232,92**	**0,50**
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	3 513	361 388,87	0,74
ADOBE INC	USD	1 581	498 527,93	1,03
AFC FIDELITY NALT INFORMATION SCES	USD	1 538	97 777,75	0,20
ALPHABET- A	USD	6 225	514 623,33	1,06
AMAZON.COM INC	USD	8 896	700 177,09	1,45
AMERICAN TOWER CORP	USD	1 477	293 199,55	0,61
APPLE INC	USD	20 261	2 466 630,81	5,11
BANK OF AMERICA CORP	USD	12 878	399 643,35	0,83
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	1 308	126 835,25	0,27
BROADCOM INC	USD	1 686	883 291,81	1,83
CHEVRONTEXACO CORP	USD	3 350	563 402,67	1,17
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC CLASS A	USD	99	128 706,03	0,26
CITIGROUP	USD	3 942	167 061,76	0,34
COMCAST CORP CLASS A	USD	8 351	273 632,67	0,57
DISCOVERY INC-W/I	USD	525	4 663,39	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELI LILLY & CO	USD	581	199 159,56	0,41
EQUINIX INC	USD	609	373 776,78	0,77
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	647	150 411,97	0,31
GENERAL MOTORS CO	USD	18 911	596 079,68	1,23
GEN MILLS INC COM	USD	1 975	155 168,66	0,32
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	1 590	470 571,47	0,98
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	2 378	477 493,93	0,99
INCYTE	USD	1 284	96 632,35	0,20
IONIS PHARMACEUTICALS	USD	4 498	159 184,31	0,33
JPMORGAN CHASE & CO	USD	6 157	773 627,27	1,60
KEYCORP	USD	9 868	161 068,69	0,34
KROGER	USD	8 192	342 187,27	0,71
MERCK AND	USD	12 008	1 248 336,94	2,58
METLIFE INC	USD	7 958	539 630,32	1,12
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	15 405	721 426,00	1,49
MICROSOFT CORP	USD	12 816	2 879 862,38	5,97
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	7 849	490 171,80	1,02
MOTOROLA SOL. WI	USD	4 324	1 044 120,91	2,17
NEWMONT CORP	USD	16 489	729 239,45	1,51
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	15 565	1 219 240,10	2,52
NVIDIA CORP	USD	1 807	247 434,98	0,52
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	2 281	621 945,19	1,29
PFIZER INC	USD	7 509	360 516,43	0,75
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	2 558	378 552,84	0,78
PROCTER & GAMBLE CO	USD	4 172	592 465,05	1,23
QUALCOMM INC	USD	4 819	496 416,83	1,03
RAYTHEON TECHNO	USD	17 855	1 688 382,85	3,50
REGENERON PHARMA	USD	769	519 864,90	1,08
SCHLUMBERGER LTD	USD	18 901	946 776,73	1,96
THE COCA COLA COMPANY	USD	3 456	205 983,75	0,43
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	1 909	985 024,32	2,05
THE WALT DISNEY	USD	4 496	365 999,04	0,76
TMOBILE US INC	USD	5 845	766 736,94	1,59
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	2 641	1 311 975,06	2,72
UNITED RENTALS INC	USD	1 649	549 156,79	1,14
VAIL RESORTS INC	USD	1 686	376 536,05	0,78
WEBSTER FINANCIAL CORP	USD	7 631	338 488,21	0,70
TOTAL ETATS-UNIS			**31 059 208,06**	**64,36**
FRANCE				
AXA	EUR	19 438	506 457,09	1,05
BNP PARIBAS	EUR	2 163	115 179,75	0,23
CAPGEMINI SE	EUR	1 185	184 800,75	0,39
EDENRED	EUR	3 981	202 553,28	0,42
EUROAPI SASU	EUR	91	1 260,35	
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 552	154 889,60	0,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
L'OREAL	EUR	2 000	667 200,00	1,38
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	51	34 674,90	0,07
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 182	264 579,27	0,55
PERNOD RICARD	EUR	489	89 853,75	0,19
SANOFI	EUR	1 197	107 538,48	0,22
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	472	142 780,00	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 442	319 218,24	0,66
TOTALENERGIES SE	EUR	1 805	105 863,25	0,22
VINCI SA	EUR	1 694	158 033,26	0,33
TOTAL FRANCE			**3 054 881,97**	**6,33**
IRLANDE				
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	USD	1 810	270 181,40	0,56
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	9 377	324 069,12	0,67
TOTAL IRLANDE			**594 250,52**	**1,23**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	25 546	128 496,38	0,27
TOTAL ITALIE			**128 496,38**	**0,27**
JAPON				
ISUZU MOTORS	JPY	30 400	333 967,96	0,69
MITSUBISHI HVY IND JPY50	JPY	12 800	475 756,35	0,99
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	73 500	464 012,84	0,96
MURATA MFG CO	JPY	7 300	341 520,95	0,71
NEC ELECTRONICS CORP	JPY	37 500	315 166,78	0,65
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	22 100	590 407,64	1,23
SOJITZ CORP.	JPY	80	1 427,66	
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	3 200	228 038,54	0,47
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	JPY	2 000	75 217,50	0,15
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	900	248 490,43	0,52
TOYOTA MOTOR	JPY	13 800	177 622,51	0,37
TOTAL JAPON			**3 251 629,16**	**6,74**
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	8 224	152 105,08	0,32
TOTAL NORVEGE			**152 105,08**	**0,32**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	1 405	707 839,00	1,47
HEINEKEN	EUR	1 258	110 553,04	0,22
STELLANTIS NV	EUR	14 940	198 164,16	0,41
TOTAL PAYS-BAS			**1 016 556,20**	**2,10**
ROYAUME-UNI				
AMCOR PLC-CDI	AUD	92 782	1 043 521,14	2,16
ASTRAZENECA PLC	GBP	2 518	318 364,88	0,66
BP PLC	GBP	29 942	160 264,37	0,33
BT GROUP PLC	GBP	46 040	58 143,50	0,12
NATIONAL GRID PLC	GBP	3 817	42 908,72	0,09
SHELL PLC	EUR	8 345	220 975,60	0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VODAFONE GROUP PLC	GBP	13 513	12 829,92	0,03
TOTAL ROYAUME-UNI			**1 857 008,13**	**3,85**
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	15 678	148 176,33	0,30
TOTAL SUEDE			**148 176,33**	**0,30**
SUISSE				
ALCON INC	CHF	1 472	94 182,96	0,20
CHUBB LIMITED	USD	3 196	660 611,48	1,37
GEBERIT NOM.	CHF	635	280 057,22	0,58
NESTLE NOM.	CHF	1 882	204 200,19	0,42
NOVARTIS AG-REG	CHF	686	58 071,54	0,12
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	1 225	360 385,34	0,75
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 403	178 326,02	0,37
TOTAL SUISSE			**1 835 834,75**	**3,81**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**47 441 235,40**	**98,31**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**47 441 235,40**	**98,31**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	2,785	591 491,70	1,23
TOTAL FRANCE			**591 491,70**	**1,23**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**591 491,70**	**1,23**
TOTAL Organismes de placement collectif			**591 491,70**	**1,23**
Créances			**238 954,72**	**0,49**
Dettes			**-203 801,42**	**-0,42**
Comptes financiers			**188 508,49**	**0,39**
Actif net			**48 256 388,89**	**100,00**

Part TA-ITA AZIONI	**EUR**	**19 006,043000**	**2 539,00**